

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 21 octobre 2021, Madame le Maire de Senlis,
a ordonné l'ouverture de l'enquête publique

Du mardi 16 novembre 2021 (10h00) au vendredi 17 décembre 2021 (16h00)
inclus (32 jours consécutifs)

RELATIVE A LA REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) DE SENLIS

Commissaire enquêteur

Par décision n°E21000125/80 en date du 13 septembre 2021, Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens a désigné le commissaire enquêteur suivant : Monsieur TRANCART Jackie, ingénieur informaticien en retraite, demeurant à SACY-LE-GRAND

Constitution du dossier d'enquête publique

- ° Les délibérations du conseil municipal portant sur la prescription et l'arrêt du projet
- ° Les annonces légales
- ° L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique
- ° Le rapport de présentation
- ° Le règlement de publicité
- ° Les avis des Personnes Publiques Associées et des autres acteurs consultés
- ° Un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles

Modalités de l'enquête publique

- ° Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre dématérialisé sont consultables en ligne sur le site www.ville-senlis.fr dans la rubrique « Enquêtes publiques » et <https://www.registre-dematerialise.fr/2718>
- ° Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera mis à disposition du public pour être consulté et recueillir les observations :
 - A la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la mairie (57 rue Vieille de Paris – 60300 SENLIS) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (hors jours fériés) sur support papier et sur un poste informatique
 - A l'accueil de la mairie (3 place Henri IV), les samedis matins de 9h00 à 12h00 sur support papier.
- ° Le commissaire enquêteur recevra, informera et recueillera les observations du public dans le cadre des permanences qui se tiendront en salle des Capétiens – 3 place Henri IV - Mairie de Senlis, aux dates définies ci-dessous :
 - Mardi 16 novembre 2021 de 10h00 à 12h00
 - Samedi 4 décembre 2021 de 10h00 à 12h00
 - Vendredi 17 décembre 2021 de 14h00 à 16h00
- ° Les observations pourront également être adressées, dans le délai de l'enquête publique :
 - Par courriel, à l'adresse internet ci-après : enquete-publique-2718@registre-dematerialise.fr
 - Par courrier, à l'attention de M. Le Commissaire Enquêteur de l'Enquête Publique du RLP - Hôtel de Ville – 3 place Henri IV – 60300 SENLISLes observations reçues par courriel et courrier seront annexées au registre d'enquête publique.
- ° Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Mme Catherine GARCIA – Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme – garcia.c@ville-senlis.fr ou urbanisme@ville-senlis.fr
- ° Toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique peut être faite par courrier, aux frais du demandeur, à l'attention de Mme Le Maire - Hôtel de Ville – 3 place Henri IV – 60300 SENLIS.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la mairie (57 rue Vieille de Paris – 60300 SENLIS) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 (hors jours fériés) et sur le site internet de la Ville : www.ville-senlis.fr et à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2718>

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête

La Ville de Senlis est l'autorité responsable et compétente en matière de révision du Règlement Local de Publicité (RLP).
A l'issue de l'enquête, le projet de révision du Règlement Local de Publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Senlis.

Cet avis sera affiché en mairie de Senlis et sur son site internet.